



Offre de prêt en attente, délai bientôt passé

Par **BILLAU JEANNE**, le **11/05/2018** à **11:59**

Bonjour à tous,

Nous avons signé le 17/03 dernier un compromis de vente, avec une clause suspensive précisant un délai de 2 mois pour trouver une offre de prêt.

Nous avons fait appel à un courtier et avons bien reçu une offre de prêt, que nous n'avons pas encore renvoyée, car nous avons de notre côté fait des démarches et trouvé un taux beaucoup plus intéressant via une autre banque.

Problème : nous tardons à recevoir l'offre de prêt de la deuxième banque et le délai de 2 mois arrive mercredi prochain !

Ma question est la suivante : peut-on soumettre au notaire une offre de prêt NON DÉFINITIVE (celle de la première banque) afin de faire avancer la vente, offre que nous finirons de toute façon par signer si jamais la deuxième banque ne revient pas vers nous dans les délais...

Merci pour vos lumières !
Jeanne